



# UNION DES RADIOCLUBS



162 rue Roger Salengro  
62330 Isbergues  
France  
Email : [president@urc.asso.fr](mailto:president@urc.asso.fr)

Isbergues le 24 juin 2014

Madame,

Par courrier électronique du 23 mai dernier, vous nous avez sollicités sur les caractéristiques des stations amateurs dans la bande des 2,3 – 2,4 GHz.

L'URC est une association nationale généraliste qui n'a pas de spécificité particulière et donc, plutôt tournée vers la promotion et l'enseignement de l'émission d'amateur ainsi que la défense des acquis. Cette bande est utilisée par plusieurs types d'émissions conformément à la réglementation et au TNRBF. Néanmoins on distingue :

- \* Des émissions numériques dont les spécificités techniques seront traitées par l'association spécialisée le DR@F
- \* Des émissions par satellites traitées par l'AMSAT-Francophone
- \* Des émissions et relais télévision qui seront traités par l'ANTA
- \* Il existe 2 fréquences (2415 MHz et 2435 MHz) utilisées lors des vols de ballons qui font l'objet d'un accord spécifique entre la DGAC et la FFBRA (représentée par l'URC) et utilisées pour l'émission de télévision en altitude avec des puissances inférieures à 5 watts et une bande passante ne dépassant pas les recommandations de la réglementation..

L'URC est membre de l'EURAO, fédération européenne d'associations de radioamateurs, qui se rendra certainement à la prochaine CMR en 2015. Les différents pays ont les mêmes demandes de la part de leur administration sur cette bande. Nous nous rencontrons le 28 juin prochain à Friedrichshafen et nous ne manquerons pas de parler de notre volonté de préserver cette bande dans son intégralité et ainsi d'harmoniser nos positions.

Sylvie Delassus  
Présidente de l'URC